

Ordre du jour – conseil municipal du jeudi 10/03/22

➡ désignation d'un secrétaire de séance

1) Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 24 février 2022

➡ **Il est demandé au conseil municipal d'approuver le compte-rendu du conseil municipal du 24 février dernier** (transmis par e-mail le 28/02/22).

Mise au vote :

Pour :

Contre :

Abstention :

2) Approbation du compte administratif 2021 – budget commune

Pour rappel, le compte administratif d'une collectivité est le document qui retranscrit, au centime près, les dépenses et les recettes de l'année écoulée.

Le compte administratif (*pièce-jointe n°1*) est présenté par le doyen d'âge de l'assemblée (monsieur Philippe GAGNOT).

Pour 2021, la section de fonctionnement (*pièce-jointe n°2*) fait apparaître les montants suivants :

Dépenses : 2 236 068,57€

Recettes : 3 013 738,47€

soit un excédent de 777 669,90€

La section d'investissement (*pièce-jointe n°3*) fait apparaître, elle, les montants suivants :

Dépenses : 789 641,72€

Recettes : 351 566,16€

soit un déficit de - 438 075,56€

Le solde de l'exercice 2021 est donc de 339 594,34€.

Le résultat de clôture du compte administratif 2021 est, lui, de 2 480 687,33€ (voir document d'affectation du résultat en *pièce-jointe n°4*). Il était de 2 287 072, 50€ en 2020.

Vous trouverez également en pièces-jointes :

- Le détail des opérations d'investissement de l'année 2021 (*pièce-jointe n°5*)

- Une analyse financière du service de cantine scolaire déficitaire de 105 903,59€ en 2021 (pièce-jointe n°6)
- Une analyse financière du centre municipal de santé excédentaire de 14 138,51€ en 2021 (pièce-jointe n°7)
- Les dépenses effectuées pour les festivités de fin d'année (pièce-jointe n°8)
- L'état de la dette – budgets commune et assainissement (pièce-jointe n°9)

➔ Il est demandé au conseil municipal d'approuver le compte administratif 2021 du budget commune.

Mise au vote (Monsieur Francis BELLUAU, maire, ne prend pas part au vote) :

Pour :

Contre :

Abstention :

3) Affectation des résultats du compte administratif 2021 – budget commune

Les résultats de l'exercice 2021 doivent être repris pour assurer la continuité du cycle budgétaire et préparer le budget de l'année 2022.

Etant donnée les résultats de clôture de l'année 2020, la part affectée à l'investissement et les soldes de l'exercice 2021, les résultats de clôture de 2021 sont :

- En fonctionnement + 2 900 806,68€
- En investissement - 420 119,35€

Vu les restes à réaliser 2021 reportés sur le budget 2022 :

- Dépenses : 393 551,97€
- Recettes : 214 440,70€

Il est proposé au conseil municipal d'affecter les résultats 2021 de la manière suivante :

En investissement		
Dépenses	Article 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté »	420 119,35€
	Article 23 « restes à réaliser »	393 551,97€
Total		813 671,32€
Recettes	Article 13 « restes à réaliser »	214 440,70€
	Article 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé »	599 230,62€
Total		813 671,32€

En fonctionnement		
Dépenses	Néant	0€
		Total 0€
Recettes	Article 002 « excédent réel de fonctionnement 2021 »	2 301 576,06€
		Total 2 301 576,06€

➡ Il est demandé au conseil municipal d'approuver la proposition d'affectation des résultats 2021 du budget commune.

Mise au vote :

Pour :

Contre :

Abstention :

4) Approbation du compte administratif 2021 – budget annexe assainissement

Le compte administratif (*pièce-jointe n°10*) est présenté par le doyen d'âge de l'assemblée (monsieur Philippe GAGNOT).

Pour 2021, la section de fonctionnement (*pièce-jointe n°11*) fait apparaître les montants suivants :

Dépenses : 112 269,03€

Recettes : 122 850,91€

soit un solde d'exécution de + 10 581,88€

La section d'investissement (*pièce-jointe n°12*) fait apparaître, elle, les montants suivants :

Dépenses : 134 282,26€

Recettes : 95 531,98€

soit un solde d'exécution de - 38 750,28€

Le solde de l'exercice 2021 est donc de - 28 168,40€.

Le résultat de clôture du compte administratif 2021 est, lui, de 187 180,05€ (voir document d'affectation du résultat en *pièce-jointe n°13*). Il était de 215 348,45€ en 2020.

➡ Il est demandé au conseil municipal d'approuver le compte administratif 2021 du budget annexe assainissement.

Mise au vote (*Monsieur Francis BELLUAU, maire, ne prend pas part au vote*) :

Pour :

Contre :

Abstention :

5) Affectation des résultats du compte administratif 2021 – budget annexe assainissement

Les résultats de l'exercice 2021 doivent être repris pour assurer la continuité du cycle budgétaire et préparer le budget de l'année 2022.

Etant donnée les résultats de clôture de l'année 2020, la part affectée à l'investissement et les soldes de l'exercice 2021, les résultats de clôture de 2021 sont :

- En fonctionnement + 106 911,69€
- En investissement + 80 268,36€

Vu les restes à réaliser 2021 reportés sur le budget 2022 :

- Dépenses : 102 526,80€
- Recettes : 42 840,00€

Il est proposé au conseil municipal d'affecter les résultats 2021 de la manière suivante :

En investissement		
Dépenses	Article 23 « restes à réaliser »	102 526,80€
	Total	102 526,80€
Recettes	Article 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté »	80 268,36€
	Article 13 « restes à réaliser »	42 840,00€
	Total	123 108,36€

En fonctionnement		
Dépenses	Néant	0€
	Total	0€
Recettes	Article 002 « excédent réel d'exploitation constaté 2021 »	106 911,69€
	Total	106 911,69€

➡ Il est demandé au conseil municipal d'approuver la proposition d'affectation des résultats 2021 du budget assainissement.

Mise au vote :

Pour :

Contre :

Abstention :

6) Approbation du compte administratif 2021 – budget annexe lotissement « Le Petit Clos »

Le compte administratif (*pièce-jointe n°14*) est présenté par le doyen d'âge de l'assemblée (monsieur Philippe GAGNOT).

Pour 2021, la section de fonctionnement (*pièce-jointe n°15*) fait apparaître les montants suivants :

Dépenses 0€

Recettes : 0€

soit un solde d'exécution de 0€

La section d'investissement (*pièce-jointe n°16*) fait apparaître, elle, les montants suivants :

Dépenses : 0€

Recettes : 0€

soit un solde d'exécution de 0€

Le solde de l'exercice 2021 est donc de 0€ (aucune vente de lot en 2021)

Le résultat de clôture du compte administratif 2021 est, lui, de 57 729,43€ (voir document d'affectation du résultat en *pièce-jointe n°17*). Il était identique en 2020.

➡ Il est demandé au conseil municipal d'approuver le compte administratif 2021 du budget annexe lotissement du Petit Clos.

Mise au vote (*Monsieur Francis BELLUAU, maire, ne prend pas part au vote*) :

Pour :

Contre :

Abstention :

7) Affectation des résultats du compte administratif 2021 – budget annexe lotissement « Le Petit Clos »

Les résultats de l'exercice 2021 doivent être repris pour assurer la continuité du cycle budgétaire et préparer le budget de l'année 2022.

Etant donnée les résultats de clôture de l'année 2020, la part affectée à l'investissement et les soldes de l'exercice 2021, les résultats de clôture de 2022 sont :

- En fonctionnement + 87 128,97€
- En investissement – 29 399,54€

Vu les restes à réaliser 2021 reportés sur le budget 2022 :

- Dépenses 0€
- Recettes 0€

Il est proposé au conseil municipal d'affecter les résultats 2021 de la manière suivante :

En investissement		
Dépenses	Article 001 « <i>solde d'exécution de la section d'investissement reporté</i> »	29 399,54€
	Total	29 399,54€
Recettes	Néant	0€
	Total	0€

En fonctionnement		
Dépenses	Néant	0€
	Total	0€
Recettes	Article 002 « <i>excédent réel de fonctionnement reporté 2021</i> »	87 128,97€
	Total	87 128,97€

☞ Il est demandé au conseil municipal d'approuver la proposition d'affectation des résultats 2021 du budget annexe lotissement du Petit Clos.

Mise au vote :

Pour :

Contre :

Abstention :

8) Approbation du compte administratif 2021 – budget annexe lotissement « Les Pommes d'Amour »

Le compte administratif (*pièce-jointe n°18*) est présenté par le doyen d'âge de l'assemblée (monsieur Philippe GAGNOT).

Pour 2021, la section de fonctionnement (*pièce-jointe n°19*) fait apparaître les montants suivants :

Dépenses 27 741,24€

Recettes : 73 890,14€

soit un solde d'exécution de + 46 148,90€

La section d'investissement (*pièce-jointe n°20*) fait apparaître, elle, les montants suivants :

Dépenses : 27 740,50€

Recettes : 0€

soit un solde d'exécution de – 27 740,50€

Le solde de l'exercice 2021 est donc de 18 408,40€ (deux lots ont été vendus en 2021).

Le résultat de clôture du compte administratif 2021 est donc, lui aussi, de 18 408,40€ (voir document d'affectation du résultat en pièce-jointe n°21).

☛ Il est demandé au conseil municipal d'approuver le compte administratif 2021 du budget annexe lotissement des Pommes d'Amour.

Mise au vote (*Monsieur Francis BELLUAU, maire, ne prend pas part au vote*) :

Pour :

Contre :

Abstention :

9) Affectation des résultats du compte administratif 2021 – budget annexe lotissement « Les Pommes d'Amour »

Les résultats de l'exercice 2021 doivent être repris pour assurer la continuité du cycle budgétaire et préparer le budget de l'année 2022.

Etant donnée les soldes de l'exercice 2021, les résultats de clôture de 2022 sont :

- En fonctionnement + 46 148,90€
- En investissement – 27 740,50€

Vu les restes à réaliser 2021 reportés sur le budget 2022 :

- Dépenses 0€
- Recettes 0€

Il est proposé au conseil municipal d'affecter les résultats 2021 de la manière suivante :

En investissement		
Dépenses	Article 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté »	27 740,50€
	Total	27 740,50€
Recettes	Néant	0€
	Total	0€

En fonctionnement		
Dépenses	Néant	0€
	Total	0€
Recettes	Article 002 « excédent réel de fonctionnement reporté 2021 »	46 148,90€

Total	46 148,90€
-------	------------

➡ **Il est demandé au conseil municipal d'approuver la proposition d'affectation des résultats 2021 du budget annexe lotissement des Pommes d'Amour.**

Mise au vote :

Pour :

Contre :

Abstention :

10) Approbation des comptes de gestion (budgets commune, assainissement, lotissement du Petit Clos et lotissement des Pommes d'Amour)

Les comptes de gestion sont établis par la trésorerie et retracent les opérations budgétaires en dépenses et en recettes selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Le compte de gestion est également soumis à l'approbation du conseil municipal qui doit constater la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion).

Après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, il s'avère que les quatre comptes de gestion (*pièces-jointes n°22, 23, 24 et 25*) sont bien conformes au quatre comptes administratifs (budget principal commune et budgets annexes assainissement, lotissement du Petit Clos et lotissement des Pommes d'Amour).

Vous trouverez en pièces-jointes les quatre comptes de gestion.

➡ **En conséquence, il est demandé au conseil municipal d'approuver les quatre comptes de gestion établis par la trésorerie (commune, assainissement, lotissement du Petit Clos et lotissement des Pommes d'Amour).**

Mise au vote :

Pour :

Contre :

Abstention :

11) Solidarité nationale avec les populations Ukrainiennes

Face à la situation de crise qui frappe depuis plusieurs jours l'Ukraine, l'association des maires de France (AMF) et la protection civile appellent, ensemble, à la solidarité nationale pour soutenir la population ukrainienne.

Sensibles à cette situation tragique et aux drames humains qu'elle engendre, l'Association des maires de France a tenu à apporter son soutien et sa solidarité au peuple ukrainien en soutenant la mobilisation des communes de France.

Pour sa part, la protection civile est présente en temps de paix comme en temps de crise partout où la protection des populations nationales comme internationales est menacée.



En 2017, l'Association des maires de France (AMF) et la protection civile avaient déjà œuvré en partenariat afin d'apporter conjointement leur soutien auprès des victimes de l'ouragan Irma.

De ce fait, et dans le cadre de la solidarité nationale, l'Association des maires de France et la protection civile s'associent à nouveau afin de proposer une solution logistique de collecte et d'acheminement des dons sur place.

L'objectif de cette opération commune est d'apporter une réponse immédiate aux besoins

urgents des populations déplacées en leur fournissant et acheminant du matériel de première nécessité ainsi que du matériel de secours.

Pour assurer cette mission de solidarité l'AMF invite l'ensemble des communes et intercommunalités de France à contribuer et à relayer l'appel à la générosité publique de la protection civile.

Compte tenu de la situation dramatique et en solidarité avec le peuple ukrainien, il est proposé de faire un don au bénéfice de la protection civile dans le cadre de cette action de soutien.

Débat sur le montant à attribuer

➡ Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir accepter ce don (montant à définir) au bénéfice de la protection civile.

Mise au vote :

Pour :

Contre :

Abstention :

Points pour information :

1) Fourniture et préparation des repas de la cantine scolaire

Le contrat avec la société RESTAUVAl pour la fourniture et la préparation des repas de la cantine arrive à terme à la fin de l'année scolaire.

Il est donc nécessaire de lancer une nouvelle consultation auprès des entreprises du secteur pour la rentrée de septembre prochain.

Le nouveau contrat devra respecter les nouvelles dispositions imposées par la loi EGALIM en matière de restauration scolaire et notamment l'intégration d'au moins 50% de produits de qualité et durable dont au moins 20% issus de l'agriculture biologique ou en conversion (voir livret sur la loi EGALIM en pièce-annexe n°26).

L'appel d'offres devrait être lancé courant mai afin de sélectionner l'entreprise avant les congés d'été.

2) Elections présidentielles 10 et 24 avril 2022

Les élections présidentielles se dérouleront les dimanches 10 et 24 avril prochain. Le scrutin sera ouvert de 8h00 à 19h00.

A l'occasion de chaque scrutin, il est fait appel aux conseillers municipaux pour tenir les bureaux de vote. Pour rappel, le bureau de vote est constitué, a minima, d'un président, d'un secrétaire et de deux assesseurs. Ils doivent être présents à l'ouverture (8h00) et à la fermeture du scrutin (19h00), ainsi que pendant toute la durée des opérations de dépouillement. Le président (ou son suppléant) et au moins un assesseur doivent être présents durant toute la durée du scrutin.

Pour information, il n'y a plus que deux bureaux de vote sur la commune de Marolles-les-Braults : la salle B Jean de la Fontaine (bureau centralisateur) et la cantine municipale. Le bureau de vote situé dans l'ancienne commune déléguée de Dissé-sous-Ballon a été supprimé considérant le peu d'inscrits (les électeurs ont été regroupés au sein du bureau situé salle B Jean de la Fontaine).

Pour les dimanches 10 et 24 avril, les créneaux suivants sont à pourvoir :

- 8h00 / 10h45
- 10h45 / 13h30
- 13h30 / 16h15
- 16h15 / 19h00

Tour de table des disponibilités